

Date de dépôt : 9 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Christine Serdaly-Morgan : Entre recrutement de personnel étranger et politique de coopération, les voies des HUG sont-elles pénétrables ? (question 3)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

En complément à l'IUE 139, je souhaite poser une troisième question :

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat évoque dans sa réponse, le Groupe de travail de haut niveau pour lutter contre la pénurie de personnel (présidé par M. Bernard Gruson, directeur général des HUG) : peut-on savoir quand le rapport sera disponible, et si l'on peut s'attendre à ce qu'il inclue des mesures spécifiques portant sur l'attractivité de certains métiers, les voies de formation y conduisant – notamment la formation en emploi –, comme celui de technicienNE en salle d'opération notamment ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il sied tout d'abord de préciser que le directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), M. Bernard Gruson, ne préside pas le groupe de travail, mais y participe. Celui-ci est co-présidé par Messieurs Adrien Bron, directeur général de la santé, et François Abbé-Decarroux, directeur général de la HES-SO Genève.

Le Conseil d'Etat a arrêté, le 2 février 2011, la désignation et le mandat du groupe de travail de haut niveau chargé de proposer et de coordonner une série d'actions visant à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé. L'objectif de ce groupe est de répondre durablement aux besoins de relève en professionnels de la santé dans le canton de Genève et dans sa région transfrontalière, en mettant en place une stratégie coordonnée entre les différents interlocuteurs concernés. Le rapport final a fait l'objet d'une validation, le 16 avril 2012, par les membres du comité de pilotage. Il est actuellement en voie de transmission au Conseil d'Etat et sera disponible quand celui-ci en aura pris connaissance.

Le groupe de travail s'est réuni de l'été 2011 au mois de mars 2012. Sa réflexion a porté en priorité sur la problématique des professionnels soignants et des médecins de premier recours. En revanche, le métier de technicien en salle d'opération n'a pas été identifié comme une profession spécifiquement à risque. Un programme d'action a été conçu autour de cinq grands axes stratégiques : formation, allocation des ressources, promotion et communication, conditions de travail et maintien en activité et pilotage. Quelque 22 propositions d'actions ont été élaborées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER